

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 15 août 2022 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mme Annie Gentesse  
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, Patrice Paillé et Sylvain Jacques  
sous la présidence d'Éric Leroux, maire

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 8

Est également présente madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE**

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

**3. CONSEIL**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

5.1. Procès-verbal séance régulière du 4 juillet 2022 – Adoption

**6. COMPTABILITÉ**

6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – JUILLET 2022

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

7.1. Mandat Rue Principale : Plan d'action pour dynamiser le cœur villageois de St-Cyrille-de-Wendover

7.2. Schéma de couverture de risques - Adoption - Rapport annuel d'activités incendie année 9 (2021) / approbation

7.3. Confirmation permanence du poste : Madame Line Cusson

7.4. Confirmation de permanence du poste DG : Madame Lyne Rivard

7.5. Confirmation de permanence du poste : Monsieur Ghislain Lauzière

7.6. Chevaliers de Colomb – Aide financière

7.7. Commandite – Fondation de la tablée populaire – Petites boîtes à lunch MRC Drummond

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

8.1. Dépôt et adoption premier projet de règlement # 437-28 concernant le stationnement de véhicules récréatifs

8.1.1. Avis de motion : Règlement d'emprunt # 437-28 concernant le stationnement de véhicules récréatifs

8.1.2. Dépôt et présentation

- 8.2. Dépôt et adoption premier projet Règlement numéro 266-7 décrétant un emprunt au surplus de 800 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement
  - 8.2.1. Avis de motion : Règlement # 266-7 afin d'augmenter le fonds de roulement
  - 8.2.2. Dépôt et présentation
- 8.3. Règlement # 436-4 – Modification article 30; Valeur des terrains pour fonds de parc
- 8.4. Adoption Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube unité d'urgence – Service incendie

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

- 9.1. Confirmation de poste : Francis Dubois
- 9.2. Dérogation mineure – 480 St-Louis; garage municipal
- 9.3. Dérogation mineure – 2460 Route 122

## **10. URBANISME – PIIA**

- 10.1. 12 logements et maisons en rangée – Rue Philippe
- 10.2. Modification du PPCMOI – Rue Philippe
- 10.3. 4580 rue Principale – Toiture
- 10.4. 2285 Bélanger – Nouvelle construction (reporté)
- 10.5. 3795 Principale – Fenêtres et portes
- 10.6. 2460 Route 122 – Agrandissement vers l'arrière

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

- 11.1. FIR suivi de travaux de réhabilitation – Mandat
- 11.2. Pavage et bordures rue Turgeon – Laboratoire; mandat
- 11.3. Pavage rues Talbot, Lefebvre et Wilfrid 2022 – Indexation du prix du bitume
- 11.4. Génératrice pour poste de pompage St-Louis et garage municipal – Achat

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

## **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 13.1. Demande d'aide financière : Fonds régions et ruralité volet 4; Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

## **14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

## **15. LOISIRS & COMMANDITES**

- 15.1. Embauche employés camp de jour – COVID

## **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

- 16.1. Certificat de disponibilité C-13/22

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

### **1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

6157.08.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Que la présente séance soit ouverte à 19 h 33.

## **2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

Ajout : 9.3 Dérogation mineure 2480 Route 122  
Retrait : 10.4 2285 Bélanger

6158.08.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson  
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **3. CONSEIL**

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

### **5.1. Procès-verbal séance régulière du 4 juillet 2022 – Adoption**

6159.08.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques  
Il est résolu :  
- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que déposé.  
Le préambule fait partie intégrante de la résolution.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. COMPTABILITÉ**

### **6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – JUILLET 2022**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/22 émis;

6160.08.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson  
Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2022, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : Juillet 2022 .....	915 716,15 \$
Déboursés directs : Juillet 2022 .....	4 134,22 \$
Dépenses préautorisées : Juillet 2022 .....	21 263,23 \$
Rémunération globale : Juillet 2022 .....	129 027,21 \$
Remboursement des dépenses - KM : Juillet 2022.....	0 \$
	<b><u>Total 1 070 140,81 \$</u></b>

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **7.1. Mandat Rue Principale : Plan d'action pour dynamiser le cœur villageois de St-Cyrille-de-Wendover**

Considérant que la Municipalité veut se doter d'un Plan d'action pour dynamiser le cœur villageois;

Considérant que l'objectif est de renforcer et de créer des centralités qui sont autant des pôles civiques et d'affaires uniques que des milieux de vie rassembleurs, prospères et attractifs;

Considérant que la Municipalité veut se doter d'une planification à long terme du développement de la Municipalité;

6161.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'octroyer le mandat à la firme Rue Principale au coût de 28 785 \$ plus taxes.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2. Schéma de couverture de risques - Adoption - Rapport annuel d'activités incendie année 9 (2021) / approbation**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

6162.08.22

Sur proposition de monsieur Éric Emond  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu :

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021;

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021 de la MRC de Drummond.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.3. Confirmation permanence du poste : Madame Line Cusson**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 6019.04.21 concernant l'embauche de madame Line Cusson à titre d'adjointe à la réception;

Considérant que la période de probation de trois mois a été réalisée;

Considérant l'expertise démontrée dans l'exécution des tâches et responsabilités associées à ce poste;

Considérant les recommandations de la directrice générale;

6163.08.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de madame Line Cusson au poste de réceptionniste;
- d'appliquer pour ce poste, la rémunération, l'horaire et les conditions de travail ainsi que les avantages prescrits par la convention collective.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.4. Confirmation de permanence du poste DG : Madame Lyne Rivard**

Considérant la démission de madame Lucie Roberge du poste de directrice générale;

Considérant que madame Lyne Rivard occupe ces fonctions par intérim depuis le 24 février 2022;

Considérant l'expertise démontrée dans l'exécution des tâches et responsabilités associées à ce poste;

6164.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- d'octroyer le poste de directrice générale, secrétaire et trésorière à madame Lyne Rivard;
- d'appliquer pour ce poste, les mêmes avantages sociaux que ceux prévus aux conditions de travail des cadres pour le personnel administratif.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.5. Confirmation de permanence du poste : Monsieur Ghislain Lauzière**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 6095.05.22 concernant l'embauche de monsieur Ghislain Lauzière à titre de journalier au Service des travaux publics;

Considérant que la période de probation de 480 heures a été réalisée;

Considérant la recommandation faite par le directeur des travaux publics;

6165.08.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Ghislain Lauzière à titre de journalier au Service des travaux publics;
- d'appliquer pour ce poste, la rémunération, l'horaire et les conditions de travail ainsi que les avantages prescrits par la convention collective.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.6. Chevaliers de Colomb – Aide financière**

Considérant la demande de commandite pour un tournoi de golf organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 11167 St-Cyrille, qui se tiendra le 13 août 2022 au Club de golf Monty;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/22 émis;

6166.08.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de verser la somme de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 11167 St-Cyrille, à titre de commandite pour leur tournoi de Golf qui se tiendra le 13 août 2022 au Club de golf Monty.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.7. Commandite – Fondation de la tablee populaire – Petites boîtes à lunch MRC Drummond**

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-13/22 émis;

6167.08.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité versera la somme de 2 500 \$ à titre de contribution municipale;
- de permettre aux élus, messieurs Sylvain Masson, Sylvain Jacques, Pierre Lavigne et Éric Emond de participer au souper bénéfice aux coûts de 50 \$ chacun.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **8.1. Dépôt et adoption premier projet de règlement # 437-28 concernant le stationnement de véhicules récréatifs**

### **8.1.1. Avis de motion : Projet de règlement # 437-28 concernant le stationnement de véhicules récréatifs**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du projet de règlement # 437-28, lequel a pour objet de modifier le stationnement de véhicules récréatifs.

### **8.1.2. Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-28 par le conseiller monsieur Sylvain Jacques, lequel a pour objet de modifier le stationnement de véhicules récréatifs.

Dépôt du projet de règlement # 437-28 est fait et copie remise aux membres du conseil.

## **8.2. Dépôt et adoption premier projet Règlement numéro 266-7 décrétant un emprunt au surplus de 800 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement**

### **8.2.1. Avis de motion : Règlement # 266-7 afin d'augmenter le fonds de roulement**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Masson de l'adoption prochaine du règlement # 266-7, lequel a pour objet d'augmenter le fonds de roulement.

### **8.2.2. Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 266-7 par le conseiller monsieur Sylvain Masson, lequel a pour objet d'augmenter le fonds de roulement.

Dépôt du projet de règlement # 266-7 est fait et copie remise aux membres du conseil.

## **8.3. Règlement # 436-4 – Modification article 30; Valeur des terrains pour fonds de parc**

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 436-4, du Règlement # 436-4 pour permettre la modification Valeur des terrains pour fonds de parc;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'il renonce à sa lecture;

6168.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement portant le # 436-4 afin de modifier la valeur des terrains pour fonds de parc.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.4. Adoption Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube unité d'urgence – Service incendie**

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 482, pour autoriser un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion cube unité d'urgence;

Considérant que le camion cube est un véhicule de premier répondant et est utilisé pour répondre aux urgences;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'il renonce à sa lecture;

6169.08.22

Sur proposition de monsieur Éric Emond  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement d'emprunt portant le # 482 afin d'autoriser l'achat d'un camion cube unité d'urgence pour le Service des incendies.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9. URBANISME – DOSSIERS**

#### **9.1. Confirmation de poste : Francis Dubois**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 6020.04.22 concernant l'embauche de monsieur Francis Dubois à titre d'inspecteur;

6170.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Francis Dubois au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité;
- d'appliquer pour ce poste, la rémunération, l'horaire et les conditions de travail ainsi que les avantages prescrits par la convention collective.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9.2. Dérogation mineure – 480 St-Louis; garage municipal**

Considérant que la demande porte sur une dérogation mineure sur la marge latérale de l'implantation d'un abri d'abrasif sur le terrain du 480 rue St-Louis;

Considérant que l'implantation latérale serait de 3,04 mètres au lieu du 5 mètres prescrit;

Considérant que l'absence de dérogation causerait un manque d'espace pour les véhicules qui devront manœuvrer dans la cour;

6171.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que le conseil municipal approuve la demande telle que déposée.



Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9.3. Dérogation mineure – 2460 Route 122**

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur un agrandissement du bâtiment principal de 24,15 mètres vers l'arrière d'une largeur de 17,05 mètres;

Considérant que le demandeur M. Senneville était présent pour présenter son projet;

Considérant que le règlement de zonage # 437 exige une marge arrière de 9 mètres et des marges latérales de 4 mètres, la dérogation permettrait de les réduire à 6,64 mètres pour l'arrière et à 3,04 mètres pour la marge latérale;

Considérant que l'ancien règlement de zonage exigeait une marge arrière de 6 mètres pour le même terrain;

Considérant que l'agrandissement permettrait au demandeur d'entreposer ses matériaux et ses produits à l'intérieur tout au long de l'année;

Considérant que les terrains voisins ne servent qu'à l'entreposage de véhicules récréatifs;

Considérant les recommandations du CCU;

6172.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyé par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. URBANISME – PIIA**

### **10.1. 12 logements et maisons en rangée – Rue Philippe**

Considérant que la demande porte sur le dépôt des premières propositions architecturales pour les maisons en rangée et des multilogements de 12 habitations;

Considérant que le promoteur Pierrick Lapointe était présent afin de présenter son projet;

Considérant que les propositions sont toutes conformes aux critères 1a) iii), iv), v) et vi) de l'article 8.2.2 du règlement # 321 sur les P.I.I.A;

Considérant que les propositions comportent des matériaux nobles ainsi qu'un bon ratio de maçonnerie;

Considérant que dans les plans déposés pour les 12 logements, le promoteur préfère les propositions #1b et #1c;

Considérant que l'apparence des maisons en rangée peut être modifiée selon le nombre final d'unité qui sera retenu (voir point 4a);

6173.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que le conseil municipal laisse le choix au promoteur de l'apparence extérieure des bâtiments.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.2. Modification du PPCMOI – Rue Philippe**

Considérant que la demande porte sur une modification du PPCMOI approuvée par la résolution # 5822.11.21, suite aux discussions tenues lors de la dernière séance du CCU le 19 juillet (résolution # 189.07.22);

Considérant que le promoteur désire maintenant faire quatre blocs de six habitations de type « maisons en rangée »;

Considérant que le promoteur M. Pierrick Lapointe était présent afin de présenter sa demande;

Considérant que l'objectif est de construire des habitations en nombre paire afin de fusionner les entrées de stationnement et d'ainsi limiter le nombre d'entrées et d'ainsi améliorer l'aspect visuel des plans;

Considérant que dans les premiers plans présentés aux citoyens lors des séances d'information comportaient 20 unités (cinq blocs de quatre unités);

Considérant le souci des membres du CCU de limiter le nombre d'automobiles dans le secteur et de répondre aux enjeux environnementaux actuels;

Considérant que le nombre d'unités total du projet a déjà augmenté depuis les premières présentations;

Considérant que les membres du comité sont partagés concernant les types d'aménagement des entrées de stationnement;

Considérant les recommandations du CCU;

6174.08.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de demander au promoteur :

- de conserver le même nombre d'unités, tel que présenté au départ, soit cinq blocs de quatre unités afin de limiter le nombre d'automobiles et de préserver un maximum d'espaces verts.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.3. 4580 rue Principale – Toiture**

Considérant que la demande porte sur un changement de toiture de la résidence sise au 4580 Principale;

Considérant que la demande concerne l'installation d'une toiture en bardeaux d'asphalte noire;

Considérant que la demande est conforme en tous points aux normes du règlement de zonage # 437 ainsi qu'aux critères et objectifs de la section 1) de l'article 9.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

6175.08.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil approuve la demande telle que déposée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.4. 2285 Bélanger – Nouvelle construction**

**(reporté)**

#### **10.5. 3795 Principale – Fenêtres et portes**

Considérant que la demande porte sur un changement des fenêtres et de deux portes au 3795 rue Principale;

Considérant que les fenêtres présentées seront blanches à battant telles que celles déjà en place;

Considérant que les portes seront blanches avec de grandes vitres et des caissons dans la partie inférieure;

Considérant que les propositions sont tous conformes aux critères 1a) de l'article 9.2 du règlement # 321 sur les P.I.I.A;

Considérant que la deuxième proposition des plans illustre également des chambranles aux pourtours des ouvertures;

Considérant que lorsque le propriétaire changera son revêtement extérieur, celui-ci devra ajouter les chambranles afin d'être conforme à l'article 90 du règlement de zonage # 437;

Considérant les recommandations du CCU;

6176.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que le conseil municipal accepte la demande telle que proposée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.6. 2460 Route 122 – Agrandissement vers l'arrière**

Considérant que la demande porte sur un agrandissement vers l'arrière du bâtiment commercial situé au 2460 Route 122;

Considérant que l'agrandissement a bénéficié d'une dérogation mineure puisque les marges arrière et latérales proposées n'étaient pas conformes;

Considérant que les matériaux de revêtement seront pareils à ceux utilisés sur la bâtisse existante, c'est-à-dire en tôle à imitation de bois de couleur beige pour les murs et de couleur fusain pour la toiture;

Considérant que le pignon de l'agrandissement dépassera d'environ 1,05 m la portion existante attachée (sans toutefois dépasser la portion la plus haute de l'immeuble);

Considérant que la proposition est conforme aux critères 1a) de l'article 4.2.1 du règlement # 321 sur les P.I.I.A;

Considérant le critère 1a) i) de l'article 4.2.1 du règlement # 321 sur les P.I.I.A concernant l'importance du maintien des pentes de toit;

Considérant les recommandations du CCU;

6177.08.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyé par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil municipal accepte la demande et recommande que le pignon de l'agrandissement ne dépasse pas la partie existante.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

### **11.1. FIR suivi de travaux de réhabilitation – Mandat**

Considérant le processus de réhabilitation en cours;

Considérant les recommandations de l'étude de caractérisation environnementale phase II réalisée;

Considérant l'offre de service de la firme Englobe pour le suivi de travaux de réhabilitation et la production du rapport final;

Considérant les recommandations du comité des travaux publics;

6178.08.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme Englobe au montant estimé de 4 363,30 \$ taxes incluses.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11.2. Pavage et bordures rue Turgeon – Laboratoire; mandat**

Considérant les travaux de construction de pavage et de bordures de béton prévus sur un tronçon de la rue Turgeon (phase I projet Michaud);

Considérant les besoins en contrôle qualité pour les travaux;

Considérant la proposition d'honoraires de service professionnel en contrôle qualité reçue de la firme Englobe;

Considérant les recommandations du comité des travaux publics;

6179.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'accepter la proposition d'honoraires de la firme Englobe pour le service professionnel de contrôle qualité des matériaux (laboratoire) au montant estimé de 8 482,86 \$ taxes incluses.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11.3. Pavage rues Talbot, Lefebvre et Wilfrid 2022 – Indexation du prix du bitume**

Considérant les travaux de pavage réalisés sur les rues Talbot, Lefebvre et Wilfrid;

Considérant l'augmentation du coût du bitume lors de la réalisation des travaux;

Considérant la clause d'indexation du coût du bitume dans le devis d'appel d'offres;

Considérant la facture reçue de l'entrepreneur qui a réalisé les travaux;

Considérant les recommandations du comité des travaux publics;

6180.08.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter la facture reçue de l'entreprise Smith Asphalte inc. au montant de 23 898,47 \$ taxes incluses.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11.4. Génératrice pour poste de pompage St-Louis et garage municipal – Achat**

Considérant l'appel d'offres public publié le 15 juin 2022;

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions du 13 juillet 2022 pour la fourniture d'une génératrice fixe pour le poste de pompage St-Louis et le garage municipal;

Considérant que le projet d'achat de la génératrice a été accepté par le programme de subvention PRAMBAM;

Considérant les recommandations du comité des travaux publics;

6181.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme dans le cas où il est obligatoire de retenir cette proposition, soit l'entreprise Toromont Énergie au montant de 103 939,69 \$ taxes incluses.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

## **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1. Demande d'aide financière : Fonds régions et ruralité volet 4; Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a pris connaissance du Guide des organismes concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Saint-Lucien, Saint-Guillaume, St-Pie de Guire, Saint-Edmond de Grantham désirent présenter un projet de Prévention intermunicipal dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

6182.08.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de Saint-Cyrille-de-Wendover s'engage à participer au projet de prévention et à assumer une partie des coûts;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le maire et maire suppléant ainsi que le secrétaire-trésorier ou son suppléant sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

#### **15. LOISIRS & COMMANDITES**

##### **15.1. Embauche employés camp de jour – COVID**

6183.08.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de Kayden Chapdelaine, aide-animateur, pour quatre (4) semaines, entre 25 et 40 h par semaine à 14,25 \$ de l'heure;
- d'autoriser l'embauche de Samuel Chabot, aide-animateur, pour six (6) semaines, entre 25 et 40 h par semaine à 14,25 \$ de l'heure.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

##### **16.1. Certificat de disponibilité C-13/22**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 15 août 2022

Lyne Rivard  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Signé :

---

Éric Leroux, *maire*

---

Lyne Rivard, *directrice générale et  
secrétaire-trésorière*